

La Côte

Rolle va devoir emprunter pour payer les salaires

Finances publiques
Les caisses de la Commune sont presque vides et les comptes 2018 seront pires que prévu. Tous les projets sont en rade

Yves Merz

«On est proche d'un *shutdown*», s'exclame le syndic de Rolle, Denys Jaquet, en forme de boutade à peine déguisée. Annoncée en octobre dernier («24 heures» du 4 octobre 2018), lorsque Rolle a pris connaissance des effets de la RIE III sur ses finances, la crise est désormais bien réelle. Le personnel de l'administration s'inquiète pour ses salaires, et la séance du Conseil communal prévue mardi soir a été annulée, faute d'objet. Le plan d'économies mis en vigueur a gelé tous les investissements, donc tous les projets. Et pour faire tourner le ménage communal, la Municipalité va devoir recourir à l'emprunt.

Cette situation dramatique a plusieurs causes. Avec ses nombreuses grandes sociétés concentrées à l'A-One Business, Rolle, commune de 6200 habitants, est particulièrement impactée par la nouvelle fiscalité des entreprises (RIE III). S'ajoute à cela la décision d'une grosse firme américaine de rapatrier ses capitaux aux États-Unis, comme le président Trump l'a recommandé. Dès lors, le budget 2019 prévoit un déficit abyssal de 9,7 millions.

Impasse démocratique

La Municipalité a essayé d'amortir le choc en proposant une hausse d'impôt de 8 points (il en aurait fallu 14,5 pour combler le trou). Mais la droite majoritaire du Conseil l'a refusée, contraignant l'Exécutif à maintenir son taux d'imposition à 59,5% (un des plus bas du canton pour une ville de cette taille). En conséquence, la marge d'autofinancement est négative pour un montant de 6,4 millions. «Tout le monde rigole quand on se plaint, car on nous dit d'augmenter nos impôts. Mais que peut faire un Exécutif quand le Conseil s'y oppose? Nous nous retrouvons dans une impasse démocratique.»

La droite rolloise a trouvé une solution originale pour se sortir temporairement de la gonfle.



Denys Jaquet, le syndic de Rolle, est très critique envers le système cantonal de péréquation.

Pointant du doigt le système cantonal de la péréquation, le Conseil communal, lors de l'adoption du budget en décembre, a voté un amendement recommandant à la Municipalité de ne pas payer la hausse de la facture cantonale, qui a passé de 22,4 à 28,4 millions entre 2018 et 2019. Le but? Que les rentrées fiscales, au lieu de servir à payer la participation rolloise à la péréquation, servent à financer le ménage courant. Ce mardi, la motion déposée au Grand Conseil par le député Pierre-Yves Rapaz va dans le même sens. Elle demande de bloquer les chiffres de la facture sociale à 2018 et de laisser le Canton assumer l'augmentation régulière de cette facture sociale jusqu'à ce qu'une nouvelle péréquation soit sous toit.

Un tel geste du Canton diminuerait la pression sur la Commune de Rolle mais ne suffirait pas à la sortir de l'eau. D'autant plus que les comptes 2018 s'annoncent pires que prévu. Déjà déficitaires d'environ 1,5 million ces deux dernières années, ils devraient être dans le rouge à hauteur de plusieurs millions. «Nous avons rencontré Bernard Pouly, directeur de l'Administration cantonale des impôts, qui nous a informés que les rentrées fiscales 2018 des personnes morales avaient été trop optimistes», annonce Denys Jaquet.

Quelles solutions? «La priorité des priorités, ce sont les salaires, puis il faut payer les factures courantes et honorer nos engagements financiers envers les asso-

ciations intercommunales. Nous allons rapidement devoir recourir à un emprunt correspondant au montant de la marge négative d'autofinancement. Cela va prendre du temps car il faudra passer par le Conseil communal. Alors, on sera tout près de notre plafond d'endettement de 51 millions.»

Arrangements du Canton

Au Canton, on reste droit dans ses bottes, mais la conseillère d'État Béatrice Métraux laisse la porte ouverte à des arrangements. «Le fait d'avoir amendé le budget est une décision politique du Conseil communal qui ne dispense pas la commune de son obligation légale de payer ses charges péréquatives. En revanche, il est toujours possible de prévoir des étalements pour l'acquittement des factures, afin de limiter d'éventuels recours à l'emprunt.» Et concernant le plafond d'endettement, Béatrice Métraux précise que de nouvelles dispositions plus souples sont entrées en vigueur. «Les demandes sont examinées d'une manière individuelle en tenant compte de la situation particulière de chaque commune», indique-t-elle.

Le syndic de Rolle en prend bonne note, mais reste très critique envers la péréquation, qui a grossi de façon disproportionnée la facture rolloise. «Les effets de la RIE III, le refus du Conseil d'augmenter l'impôt, et le mauvais système péréquatif nous plongent dans l'endettement, que devront assumer les générations futures», regrette-t-il.

Des projets repoussés

● La Municipalité de Rolle n'a pas attendu d'être en manque de trésorerie pour prendre des mesures d'économie. «Notre marge de manœuvre est faible. Nous visons une baisse des charges courantes de 10% à 15%», précise le syndic Denys Jaquet. Cela revient notamment à renoncer à l'entretien des infrastructures (canalisations, routes...) et des bâtiments, à moins fleurir la cité, etc. Chaque dicastère doit faire des efforts. En plus, tous les projets sont bloqués. Le réaménagement du

Jardin anglais, cher aux Rollois, est par exemple repoussé aux calendes grecques, de même que la participation financière au nouveau club-house de la Société nautique. «Et il y a plus grave. Comment allons-nous payer les infrastructures liées au futur quartier Schenk, et comment va-t-on cofinancer la prochaine école, le centre sportif, et d'autres projets régionaux?», demande le syndic. Les difficultés de la Commune centre auront un impact sur toute la région de La Côte. **Y.M.**

Riviera-Chablais

Villeneuve veut acheter l'historique tour Bouvier

Patrimoine
Le Conseil communal devra donner son aval pour l'acquisition du vestige historique

La Municipalité de Villeneuve demandera prochainement un octroi de crédit au Conseil communal pour un projet loin d'être banal. Foin de conduites eaux usées-eaux claires, de réfection de trottoir ou de surélévation de chaussée; on parle ici de l'achat d'un vestige historique important. Il s'agit des restes de la tour Bouvier, qui se trouvent dans une parcelle englobant le hall d'entrée du magasin Coop et un autre commerce. Il ne subsiste que la base de cette ancienne tour de défense du port médiéval - qui devrait, selon les historiens, mesurer plus de 15 mètres de haut -, mais sa portée historique est fortement symbolique.

La Commune a aujourd'hui l'opportunité de racheter ce bien passé dans diverses mains privées au fil des siècles. Dans un village connu alors comme la «ville neuve de Chillon», la tour a probablement été édifée entre 1237 et 1238, comme l'important hôpital voisin et les fortifications urbaines. Une maison forte a été construite à l'est de la tour quelques années plus tard par le métral Uldric. Ces bâtiments dominaient le port d'alors, qui se trouvait à environ 70 m de la berge actuelle.

En 1408, maison et tour deviennent propriété de la riche famille Bouvier, dont l'un de ses membres, François, fut entre 1433 et 1441 bailli du Chablais, alors sous domination savoyarde. Les édifices «Bouvier» cèdent finalement la place vers 1840 aux bâtiments de ces derniers en 1991 et 1992 a permis de réexhumer les vestiges du système défensif et portuaire médiéval, dont la base de la tour Bou-

vier. Apprenant la faillite de la société propriétaire de la parcelle où le vestige est enchâssé, la Municipalité a mené les démarches pour l'acquérir. L'Exécutif estime qu'il s'agit là «d'une rare opportunité d'acquérir ce bien». Si le Conseil communal donne les moyens financiers, «nous pourrions ensuite enlever les barricades qui encerclent le vestige, le mettre en valeur, finalement rendre ce bien à fort potentiel historique au public», résume la syndique, Corinne Ingold.

«Nous pourrions mettre la tour en valeur et finalement rendre ce bien à fort potentiel historique au public»

Corinne Ingold
Syndique de Villeneuve

Surtout, les édiles aimeraient transformer l'espace qui contient la base de la tour Bouvier afin d'accueillir des expositions d'objets historiques en lien avec le passé de Villeneuve. Une synergie avec les commerçants est également avancée dans le but de faire par exemple la promotion de produits locaux.

«Dans le cadre de la faillite, la Municipalité a fait une offre à l'office concerné qui correspond à l'estimation de la parcelle, soit 231 000 francs. Auxquels il faut rajouter 43 000 francs pour la remise en état d'une façade abîmée», détaille Michel Oguey, municipal des Finances. Le Conseil communal devra donc se déterminer, sans doute en mars, sur un crédit de 274 000 francs pour permettre à Villeneuve de se réapproprier la tour Bouvier.

Christophe Boillat



Les vestiges de la tour Bouvier. Édifiée entre 1237 et 1238, celle-ci avait une hauteur de plus de 15 mètres. EDUARD CURCHOD/A

Des arbres remplaceront les rails à la place de la Gare

Nyon
La Ville lance lundi prochain le chantier qui donnera provisoirement un air plus convivial à la place de la Gare

Poursuivant sa politique d'aménagements provisoires des espaces publics du centre-ville, la Municipalité de Nyon lance dès lundi prochain le chantier de la place de la Gare. Comme au Square Perdretemps ou à la Grande Jetée, il s'agit de mettre en place côté lac un mobilier urbain, de la végétation et de l'art intégré qui rendront cet espace, aujourd'hui encombré d'éléments hétéroclites, plus convivial.

Comme pour les autres sites, le projet baptisé les «Terrasses de la gare», se doit d'être économique, car il est temporel en attendant un aménagement définitif d'ici à une dizaine d'années. Au départ, la Municipalité n'avait donc pas l'intention d'enlever les anciens rails du Nyon-Saint-Cergue-Morez (N-St-C-M), dont le tracé subsiste entre les devantures des bâtiments et son ancien quai. Mais le Conseil communal en a voulu autrement. En mai dernier, il votait une rallonge de 190 000 francs pour qu'on se débarrasse définitivement de ces pièges pour roues de vélo. C'est donc par ces gros travaux de génie civil que commencent le chantier. Une fois libéré

des rails, cet espace sera doté d'un revêtement favorable à la mobilité douce et aux piétons. L'ancien quai du N-St-C-M sera couvert d'un long deck en bois de mélèze européen ornementé d'une quinze d'arbres. Un peu moins nombreux que prévu initialement, mais plus gros. «Ce seront des charmes houblon, une espèce déjà plantée près de là, qui s'adaptent particulièrement bien au milieu urbain et qui seront pérennes», explique François Pernet, chef de projet aux Espaces verts et des forêts.

Ce deck accueillera des espaces pour des terrasses de bistros ou des commerces adjacents, ainsi que des bancs. Des pièces

d'art intégré, signé Delphine Coindet, baliseront l'ensemble du périmètre. En forme d'arcs, d'appuis ou de paravents, ils seront colorés et illuminés la nuit.

Ce chantier, prévu jusqu'en juin, ne provoquera aucune restriction de circulation sur la place de la Gare. Mais les places de parc motos, voitures et vélos seront réquisitionnées pour la période des travaux. Une fois l'aménagement réalisé, les places motos seront conservées et des supports vélos seront aménagés sur le deck et au nord de la gare. La zone de dépôt-minute sera conservée, mais les quatre places de stationnement pour voitures seront supprimées. **M.S.**

Vevey Nouvel arrêt sur la ligne 215

La ligne de bus VMCV numéro 215 (Vevey-Saint-Légier) compte un arrêt supplémentaire. Baptisé «Ateliers», il se situe à proximité du centre commercial des Deux-Gares, à Vevey. Cette nouveauté, qui vise à faciliter l'accès des clients aux nombreux commerces du centre-ville, fait suite à un postulat de la conseillère communale Isabel Jerbia, communiquée la Ville. Pour mémoire, la ligne de bus 215 a été mise en fonction en décembre 2016 et permet de desservir les zones industrielles de La Veyre et de Rio Gredon en les reliant aux centres de Vevey et de Saint-Légier. **K.D.M.**

Silent disco à la patinoire

Montreux L'Office du sport organise ce vendredi sa 4^e Silent disco à la patinoire de Montreux, sous le marché couvert. Trois DJ, bars, food trucks. Casque: 10 fr. Pack VIP: 20 fr. www.montreux.ch

Pas de retraite pour sa sexualité

La Tour-de-Peilz Une conférence-débat de la journaliste Ellen Weigand, mercredi prochain de 14 h 15 à 16 h 15 à l'Escale (rue du Léman 7), évoquera les tabous, mythes et réalités autour de l'intimité et de la sexualité. L'évolution et l'enrichissement de celle-ci au fil du temps en constitueront un des thèmes. 10 fr., collation comprise. **K.D.M.**